

## Ordre du jour

- **Introduction par la Directrice des affaires juridiques**
- **Etat d'avancement des travaux OECP**
  - Etude sur la sous-traitance ;
  - Suivi des achats publics innovants ;
  - Programmation des nouveaux travaux pour 2020.
- **Autres travaux en cours**
  - Point sur la dématérialisation de la commande publique ;
  - Point sur les travaux de la DAE ;
  - Développement durable

## Contenu de la réunion

### ■ 1. Introduction par la Directrice des Affaires Juridiques

L'**actualité** de la commande publique s'est révélée **dense en 2019** avec : la publication du code de la commande publique, la mise à jour des fiches techniques de la DAJ, la production de 2 guides (accès des TPE/PME et achat public innovant), le lancement de la réforme des CCAG, le plan de transformation de la commande publique, le décret relevant le seuil de publicité et remise en concurrence à 40 000 €, etc.

L'année 2020 se révélera également riche en travaux de concertation avec toutes les parties prenantes (étude sous-traitance, poursuite des travaux CCAG...).

Le comité d'orientation accueille pour la première fois de **nouveaux membres** conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 : UGAP et AP-HP pour les acheteurs, AFNUM / FACIM / FNTP pour les opérateurs économiques, CGDD pour le volet développement durable.

### ■ 2. Etat d'avancement des travaux OECP

- Etude sur la sous-traitance

Il n'existe actuellement aucune étude en matière de sous-traitance dans les marchés publics. L'objectif est donc de disposer de premiers éléments en matière statistique et qualitative sur le poids de la sous-traitance, les relations entre titulaires et sous-traitants, le rôle de l'acheteur, la place des TPE/PME. Ces données permettront de **confronter la réglementation** (datant principalement de 1975) **et la réalité**, en intégrant l'évolution du contexte économique.

Afin de disposer d'éléments fiables, l'OECP a choisi d'axer sa méthodologie sur **différents outils** : REAP (outil de collecte des données du recensement des marchés), un questionnaire en ligne ouvert à tous les acheteurs et opérateurs économiques, une série d'entretiens permettant d'échanger sur la perception du dispositif, les bonnes / mauvaises pratiques et les perspectives d'amélioration.

1378 participations ont été enregistrées pour le questionnaire en ligne, dont 772 sont exploitables (finalisées ou quasi finalisées) et sont en cours d'analyse. 2/3 des répondants sont des acheteurs, 1/3 des entreprises. Ceci s'explique notamment par le fait que les acheteurs suivent plus fréquemment les actualités de la DAJ (par le biais du site, par exemple, ou de la presse). Les fédérations professionnelles sont remerciées de leur rôle auprès de leurs adhérents pour susciter de la participation.

Des réunions d'échanges seront organisées en février avec les participants à l'étude, afin de présenter les résultats du questionnaire, l'**état des lieux** global et les **recommandations** qui pourraient découler des travaux de l'OECP. La publication des travaux est prévue pour le printemps 2020.

- Suivi des achats publics innovants

La DAJ rappelle qu'elle n'a pas pour mission de contrôler le recours à la mesure expérimentale « achats innovants » par les acheteurs, mais d'en assurer un bilan qui requiert la **bonne déclaration de ces marchés**.

Sans déclaration a posteriori, le bilan final (et les bilans intermédiaires) ne pourront être que partiels. Cela pourrait nuire à la reconduction ou la pérennisation de la mesure après 2021.

A ce stade, une cinquante de procédures ont été recensés hors Etat (données indisponibles), bien que le nombre réel soit très probablement supérieur. **L'expérimentation monte progressivement en puissance**, notamment depuis la publication du guide « achats innovants » (consulté plus de 115 000 fois depuis juin 2019) et la méthode du faisceau d'indices permettant de faciliter la qualification d'un achat innovant.

Il faut par ailleurs que les acheteurs aient le temps de contractualiser, ce qui peut prendre plusieurs mois, notamment en raison des clauses de propriété intellectuelle qui peuvent être requises par le développement de nouvelles solutions.

#### Programmation des nouveaux travaux pour 2020

Une grande partie des sujets proposés lors du lancement de l'OECP en 2017 a déjà été traitée (accès des TPE/PME, délais de paiement, clauses d'insertion, innovation, marchés d'énergie...). Aussi, il conviendra d'envisager de nouveaux thèmes pour le prochain comité d'orientation.

Au titre de l'année 2020, l'OECP propose en premier lieu une **étude sur les concessions**, lorsque les travaux relatifs à la sous-traitance seront terminés. D'une part, il s'agirait de collecter des données statistiques – notamment sur la base des données essentielles disponibles depuis 2019 – sur le nombre, le montant, la nature des concessions nouvellement attribuées. Le stock des concessions déjà passées sera plus difficile à étudier mais sera intégré dans le périmètre. D'autre part, l'objectif est d'étudier à l'instar des marchés publics les pratiques qui sont mises en œuvre pour ce type de contrats (mode de dévolution, place des TPE/PME, clauses environnementales et sociales, tarification, etc.). Les membres du comité soulignent également que les évolutions récentes du droit et de la jurisprudence soulèvent des questions et devraient être abordées dans l'étude. Les travaux seraient lancés cette année, mais s'étendraient très probablement sur le premier semestre 2021.

En parallèle de cette étude, il est proposé de travailler sur une **nouvelle version du guide dédié aux aspects sociaux** dans les marchés publics, pour procéder à une mise à jour réglementaire et surtout élargir le périmètre couvert à d'autres aspects que l'insertion (lutte contre les discriminations, égalité hommes/femmes...). Cette actualisation devrait être finalisée pour la fin de l'année 2020.

Une **nouvelle version du guide sur les prix** est également envisagée, mais sans échéance à ce stade. Ce guide est très dense et traite d'un certain nombre de problématiques (fixation du prix, actualisation et révision, pénalités...), mais il n'est pas nécessairement bien connu des acteurs car il date de 2013. Les membres du comité soulignent leur intérêt pour ce sujet qui génère de nombreuses demandes de médiation. En outre, le volet concernant les paiements gagnerait à être renforcé, selon les fédérations professionnelles.

Enfin, le **rapport triennal à la Commission européenne** sur l'application de la réglementation en matière de marchés publics pour la période 2017-2019 constituera une échéance obligatoire pour l'OECP. Les travaux démarreront à l'été 2020 par une sollicitation de l'ensemble des contributeurs (ministères, collectivités, organismes juridictionnels...) et devront être rendus en avril 2021.

Pour rappel, ce rapport traite des sujets suivants :

- Données statistiques annuelles relatives aux marchés publics ;
- Application de la réglementation (difficultés d'interprétation éventuelles, production de doctrine juridique...);
- Place des TPE/PME ;
- Détection et lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts...
- Politique en matière de développement durable ;
- Politique en matière d'innovation.

### ■ 3. Autres travaux en cours

- Point sur la dématérialisation de la commande publique

### ■ Avis européens et nationaux

Le nouveau règlement européen fixant les modèles d'avis pour les marchés supérieurs aux seuils européens (dits « e-forms ») a été publié le 25 octobre 2019. Dans le cadre des travaux préparatoires, la DAJ avait porté la position de la France en manifestant une volonté de simplification et de limitation des contraintes pesant sur les acheteurs.

Afin de mettre en œuvre les nouveaux modèles avant novembre 2023 (date limite), les schémas techniques doivent être adaptés au niveau national. Un arrêté sera publié en 2020 pour préciser les données que les acheteurs doivent / peuvent renseigner (problématique des options ouvertes dans leurs avis européens). Les schémas techniques soutenant les modèles d'avis devront également être adaptés avec les organismes de publication.

### ■ Transformation numérique de la commande publique (TNCP)

Le plan TNCP a obtenu du Fonds pour la transformation de l'action publique plus de 9 M€ pour le financement de l'interopérabilité des profils d'acheteur avec les autres systèmes d'information et le développement d'une économie numérique des marchés publics, capitalisant sur des données plus sûres, plus performantes et plus nombreuses. Les acheteurs et les opérateurs économiques sont associés au projet, notamment via les Open LAB.

#### Point sur les travaux de la DAE

3 guides ont été publiés en 2019 : le sourcing opérationnel, la propriété intellectuelle dans les projets informatiques, l'analyse des offres. **Plusieurs guides sont en cours de finalisation** (parution prochaine) : maîtriser le risque de corruption dans le cycle des achats, les procédés et leviers de la négociation, les clauses de progrès.

Ces guides, à l'intention des acheteurs, peuvent avoir une diffusion publique ou restreinte à un réseau interne, en fonction de leur degré de sensibilité.

#### Développement durable

La question d'une centralisation des informations sur les **achats responsables** est en cours d'examen par la DAJ, afin de regrouper et de mettre en valeur les productions des différents acteurs (ministères, ADEME...) en la matière, notamment sur les produits bio-sourcés ou la lutte contre la déforestation. Cette page internet permettrait de faire passer des messages clés, dans un contexte d'évolution réglementaire (économie circulaire...).

Concernant la **loi EGALIM**, il est constaté que les obligations et échéances en termes de restauration collective et de limitation du plastique ne sont pas nécessairement bien connues. Les parties prenantes sont invitées à prendre connaissance de la fiche dédiée à cette loi ([lien](#)) pour plus de détails.

L'arrêté relatif aux cahiers des clauses techniques générales (**CCTG**) sera actualisé en 2020, de même que certains fascicules. Enfin, le CGDD informe les membres du comité de la **relance du PNAAPD** pour la période 2021-2025 et les invite à faire part de leur retour d'expérience, en parallèle de la synthèse qui sera réalisée avec les services pilotes.

#### Ordre du jour de la prochaine assemblée plénière

La prochaine assemblée plénière, ouverte à l'ensemble des acheteurs et des fédérations professionnelles, est prévue en **octobre 2020** et pourrait avoir pour ordre du jour :

- Données statistiques 2019 de la commande publique ;
- Point annuel sur les délais de paiement (Observatoire des délais de paiement) ;
- Présentation des résultats de l'étude sous-traitance ;
- Lancement des nouveaux travaux de l'OECP ;
- Plan de transformation numérique de la commande publique.

Cet ordre du jour reste ouvert aux suggestions des membres du comité.

En conclusion, l'ensemble des participants est remercié pour son implication dans les différents travaux de l'OECP, qui nécessiteront cette année encore de travailler en réseau et dans la plus grande concertation possible.